ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS

En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, 5 Rue Daunot à Alfortville, près Paris (Seine) qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

UN ARTICLE RECOMMANDE

Où en est la Question?

A la première colonne de "l'Echo"—numéro du 12 courant—nous trouvions la note suivante:

"Nous recommandons tout particulièrement un article d'une importance capitale, intitulé, "où en est axactement la Question;" question avec une grande lettre.

Cédant à la curiosité autant qu à l'invitation, nous nous sommes dit qu'il fallait aller voir cette merveille.

Grâce à l'enseigne, nous avons vite trouver l'endroit.

A première vue, pas trop mauvaise mine, en effet!

Sur le seuil, des fleurs; fleurs d'automne, il est vrai, sans parfum, maculées de rouille, ayant l'air, comme le font en les apercevant beaucoup de passants, de se demander pourquoi elles sont là, attestant, par leur arrangement, des efforts auxquels le succès n'a pas repondu.

N'importe, ce sont des fleurs.

Nous entrons.

De suite, une première déception. Au lieu d'une belle lumière ensoleillée nous arrivant franchement, comme toute clarte qui n'a pas peur des regards, par de grandes ouvertures, droites et hautes, le jour ne s'épand dans cette atmosphère qu'après y avoir pénétré par des trous obliques, avec parcimonie, tamisé. C'est en vain que l'on a voulu tout y mettre à la couleur rose. Quiconque y pénètre s'aperçoit de suite que cette devanture et cette teinte mignarde ne sont que les tapisseries d'un magasin de bric-à-brac, où les objets passablement reluisants, du reste, se heurtent et se présentent mal, où la bonne marchandise ne se rencontre pas, où pacotille et gens ne réussissent pas à cacher leurs vraies couleurs ni leurs fausses allures.

En effet, un courant de fausseté, qui le pénètre de part en part, filtre à travers cet article, si benévolement recommandé.

Prenons, au hasard, la première phrase qui nous tombe sous les yeux:

"L'humanité, suivant la loi immuable "imposée par le Créateur, a continué son "évolution vers le progrès, *par le mal*, "comme par le bien."

Ainsi, voilà une feuille—une feuille se disant catholique—s'adressant à des catholiques et prétendant leur enseigner le chemin du salut et qui, néanmoins, met, avec une coupable sérénité, le mal et le bien sur le même pied comme instruments de progrès.

L'auteur a voulu sans doute éblouir son entourage par cet étalage de mots scientifiques. Mais il a uniquement montré qu'il n'a ni études ni convictions, ni sens moral, ni même la connaissance de sa langue.

Non, le créateur n'a pas imposé de loi immuable par laquelle le monde irait au progrès aussi bien par le mal que par le bien.

Le mal ne peut être ni la cause ni vraiment le sentier du progrès.

La langue française a cela de commode et de beau que, dans sa clarté, elle fait éclater la vérité dans les mots mêmes.

Qui dit *mal*, dit une chose contraire au bien, dans l'ordre physique ou moral, négation, mouvement rétrograde. Or, le progrès étant un bien réel, un but légitime à attiendre, un mouvement en avant, on n'y va pas par une voie qui en détourne ou qui nous ramène en arrière, on ne le réalise pas par le mal, qui est la négation du bien.

Le progrès, c'est d'aller du mal au bien. Nous partons du péché originel—du péché, qui est le souverain mal—pour nous élever jusqu'à la perfection, qui est le progrès suprême. Le diable nous tourmente bien en route; mais ce n'est pas lui qui nous mène à Dieu, c'est la grâce du Christ.

Il y a, dans cet article, bien d'autres oripeaux de ce genre, qui ne pourraient pas supporter l'épreuve. Nous ne pouvons nous y attarder. Il était utile néanmoins de montrer de suite avec quelle désinvolture on se moque, dans cette maison, de la vérité, du bon sens et des lecteurs tout à la fois.

. .

Parlant de nous, "l'Echo" dit:

"Pour eux la terre a cessé de tourner depuis lors; le présent n'est qu'un mythe sans valeur, l'avenir une énigme sans intérêt, le passé seul, les retient et les fascine."

Erreur, braves gens.

Non seulement la terre n'a pas cessé pour nous de tourner, mais nous voyons encore, non sans inquiétude et tristesse, que beaucoup de têtes tournent aussi.

Le présent n'est pas grand-chose, en effet: c'est un souffle qui chante ou sanglote un moment et va tout aussitôt s'engouffrer dans les abimes du passé.

Si par le présent, vous entendez la situation qui est faite à la minorité catholique du Manitoba en matières scolaires, il est, pour nous servir du langage des évêques de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, cruellement "aléatoire."

Le passé ne nous fascine pas.

Non certes, il est trop triste!

Mais il nous retient en effet.

Il nous retient par les souvenirs navrants qu'il n'a pas encore ensevelis. Il nous retient par le spectacle, encore déployé tout grand à l'horizon, des perfidies dont nous sommes les vivantes victimes et auxquelles vient s'ajouter aujourd'hui cette autre perfidie de certains catholiques qui, tout en ayant l'air de protester contre le régime actuel, nous proposent en réalité de passer l'éponge sur toutes les fautes, sur toutes les erreurs, sur toutes les brutalités, sur l'odieux de toute cette législation scolaire, décrétée en violation des promesses les plus sacrées et de la constitution, ce *palladium* des libertés de la nation et des groupes divers qui la composent.

Le passé nous retient encore par le devoir.

Nous avons l'obligation de nous inspirer des évènements inscrits aux pages de notre histoire; la prudence nous conseille de prendre des leçons de ce passé. Quiconque négligerait cette voix de l'expérience serait coupable, au moins, de témérité. Pour lui surtout l'avenir serait une énigme, à moins que, dépourvu de tous les sentiments qui ennoblissent l'homme, il ne fût prêt à nous renverser de gaieté de cœur dans le précipice entrevu par lui, ou creusé de ses propre mains.

Enigme ou non, l'avenir reste d'un poignant intérêt pour nous, pour tous nos nationaux, pour la confédération tout entière.

Dans les incertitudes de cet avenir, dans le conflit des opinions qui surgissent constamment autour de l'importante question qui suscite cette polémique; devant les déclarations réitérées des gouvernements, tant à Winnipeg qu'à Ottawa, proclamant audacieusement et faussement que la question scolaire est réglée définitivement et que la loi la concernant est ce qu'elle a été, et restera ce qu'elle est, nous croyons que le danger n'est pas d'être trop orgueilleux, mais d'être trop plats, n'est pas d'être trop tenaces, mais d'être trop flasques, n'est pas de nous en tenir strictement à la doctrine religieuse et aux termes de la constitution et de défendre avec un zèle vigoureux ces choses inviolables, mais d'être trop accommodant avec le fanatisme et le libéralisme; avec le fanatisme, qui ne reviendra pas sur son œuvre si on ne l'y force; avec le libéralisme, lequel, toujours prêt à tremper complaisamment ses doigts dans la glue de l'erreur et à lâcher prise quand le combat dure trop longtemps, se fait de plus en plus le complice du fanatisme.

. .

Vous croyez plaisant de nous représenter comme cristallisés dans une formule!

Si cette formule est bonne, si elle exprime une idée saine, si elle indique clairement et fièrement la voie et le but, alors c'est tout profit.

A vrai dire, ce n'est pas nous qui sommes cristallisés; c'est la doctrine catholique, c'est la constitution.

Nous y adhérons fermement, c'est incontestable.

Dailleurs, ni l'une ni l'autre ne sont de simples formules. Elles sont l'expression la plus haute de la vérité dans l'ordre religieux et civil. L'une éclaire les esprits, l'autre protège les droits de notre peuple.

Si vous y trouvez du profit ou de l'honneur, nous n'avons pas d'objection à reconnaitre que, pour votre part, vous n'êtes guère crystallisés.

Vous avez au contraire montré que vous êtes très malléables. Interprétant avec fausseté, à notre complet détriment et tout à l'avantage de nos ennemis, un vénérable document, renonçant à la prudence comme à tout zèle, vous pliez merveilleusement l'échine, vous accommodant volontier, de la politique perfide comme sans espérance du gouvernement Greenway, avec lequel vous êtes en continuel tête-à-tête.

Perfide! En effet, combien fois ce M. Greenway, qu'un de ses collègues stigmatisait un jour de l'infamante épithète de *colossal liar*, combien de fois ne nous a-t-il pas trompés, sans parler de ceux qu'il a trompés ailleurs. Nous le rappelions il y trois semaines. Donnons-en un nouvel exemple, qui n'a pas encore percé au dehors, mais dont nous sommes ici parfaitement au courant.

Il y a eu des pourparlers entre le gouvernement Greenway et certains représentants de la minorité relativement à la formule qu'ont à souscrire les instituteurs dans leur rapport au departement de l'éducation. On s'était arrêté sur une formule qui prohibait simplement l'enseignement religieux. C'était, pour le moment, reçu de part et d'autre. Quel n'a pas été l'étonnement des catholiques quand, au vu des cédules imprimées et distribuées quelque temps après aux divers arrondissements scolaires, ils eurent à constater que la formule avait été changée et qu'elle comportait la prohibition de toutes pratique religieuses aussi bien que de l'enseignement religieux. Et quand ceux qui avaient le droit de réclamer firent entendre de justes représentations, il leur fut repondu, avec le manque de courtoisie, d'honneur et de bonne foi dont on a usé si souvent à notre égard, que ces formules étaient imprimées et qu'il fallait en passer par là.

Voilà comment, lorsque des catholiques éminents vont, la mort dans l'âme, négocier, tout en réservant l'avenir et nos droits, un *modus vivendi* temporaire, voilà comment on les pousse dans un guet-apens, voilà comment on leur fait subir des choses que, dans les circonstances, ils ne croient pourtant pas opportum de rejeter absolument.

Politique sans espérance, avons-nous dit aussi!

Pour le prouver nous n'avons qu'à rappeler les déclarations de M. Greenway luimême, nous intimant que "ce que le gouvernement peut-faire, et *veut faire*, c'est de confisquer l'octroi législatif si la loi ou les règlements sont violés."

M. Greenway aussi bien que ses ministres n'ont jamais touché à cette question sans affirmer "l'intangibilité" des principes sur lesquels notre système scolaire est basé depuis 1890.

Leurs organes dans la presse ne tiennent pas un autre langage.

Voyez les sinuosités de leur conduite.

En 1896, un projet de loi réparatrice fut soumis à la consid ration du parlement. Quoique ce projet de loi fût accepté par les intéressés et par l'épiscopat canadien comme un règlement satisfaisant—comme une mesure de vie—M. Laurier, et tout son parti avec lui—sauf cinq au six—se refusèrent à l'accepter, sous le prétexte que cette loi n'allait pas assez loin dans la voie des réparations. Non par la force des raisons ni par le force du nombre, mais par la force d'inertie, par l'obstruction, ils réussirent à briser les espérances que nous avions fondées sur cette loi. Elle ne pût atteindre les dernières phases par lesquelles il lui fallait passer pour recevoir la sanction de la couronne.

Vinrent les élections de 1896. Presque la totalité des candidats libéraux, dans Québec, s'engagèrent à nous faire justice, au désir de l'épiscopat canadien. Beaucoup s'y laissèrent prendre. Il eut été dès lors assez facile pourtant, de faire la réflexion que tout cela devrait-être un faux mouvement, puisque ces mêmes candidats, en pleine connaissance du désir de l'épiscopat, trois mois auparavant, l'avait méprisé quand il s'était exprimé clairement et énergiquement à l'occasion du projet de loi réparatrice.

Mais allons toujours.

Le parti libéral sortit vainqueur de la lutte. M. Laurier fut appelé au pouvoir. Que de mains nous avons vu battre alors, qui doivent aujourd'hui s'en repentir.

"Six mois! Donnez-moi six mois, et je règlerai cette question sans froissement, équitablement, sinon j'emploierai les moyens que me met en mains la constitution."

Voilà ce qu'avait promis M. Laurier durant la lutte électorale. C'était à Québec.

Il est vrai qu'au Manitoba et dans Ontario, il avait chanté sur un autre ton. Dans ces provinces il avait proclamé intangibles les droits provinciaux. C'était dire, en d'autres termes, qu'il ne tenterait jamais l'intervention fédérale.

En effet, il n'y avait pas six mois que M. Laurier était investi de ses hautes fonctions qu'il bâclait avec le gouvernement Greenway, sans nous consulter, mais après avoir pris l'avis de nos plus chauds adversaires, un pseudo-règlement, par lequel aucun de nos droits essentiels, aucun des caractères de l'école confessionnelle, n'était restauré ni reconnu. Nous étions bien loin en arrière des réparations contenues au projet de loi repoussé par M. Laurier.

Et tout aussitôt cependant nous entendîmes le chœur des libéraux—ceux du Manitoba comme d'ailleurs—chanter la gloire de M. Laurier. Enfin, cette question, qui avait si longtemps et si lourdement pesé sur les consciences et sur le public, disparaissait de l'arène politique. Et l'en ajoutait, sans souci de la vérité, que la minorité était contente.

Néanmoins les réclamations ne tardèrent pas à éclater. Le pseudo-règlement fut condamné.

Le libéralisme et le fanatisme firent alors un petit mouvement en arrière. On reconnut que toute cette allégresse était peut-être intempestive. On refit des promesses. Mais on exigea de nous presque un désarmement.

Voici trois ans que cela dure. Et les promesses des temps électoraux et les promesses subséquentes, sont toujours violées. Les lois vexatoires restent les mêmes. Le règlement condamné reste en vigueur. Et l'on reprend la suite des funérailles, interrompues pendant quelque temps.

M. Greenway, à la veille de ses élections, nous dit que sa politique scolaire reste ce qu'elle a toujours été et que si l'on viole sa loi, on en paiera la façon par la confiscation des octrois. M. Laurier, sur le point lui-même d'en appeler au peuple, revient à son attitude première, fait litière de la condamnation infligée à son règlement de 1896, et déclare de nouveau, au nom de son cabinet, au nom même de M. Greenway pouvons-nous ajouter—car manifestement, les deux s'entendent—M. Laurier déclare que la question scolaire est réglée; réglée par ce pseudo règlement de 1896, incorporé dans la loi de 1897, comformément, prétend-il, à la promesse qu'il avait faite de tout rajuster en six mois.

Si cette attitude et ces tergiversations ne sont pas celles d'un homme droit, elles attestent de l'habileté; nous le reconnaissons.

M. Laurier et M. Greenway se sont dits que s'ils pouvaient nous amener à mordre dans leur gâteau, nous nous trouverions pris sans pouvoir desserrer les dents; ils se sont dits que s'ils pouvaient nous imposer silence pendant quelque temps, l'opinion publique, grâce aux procédés soporifiques de leur presse, prendrait ce silence pour de la satisfaction; ils se sont dits qu'après cet exercice plus ou moins prolongé d'aggression, de recul apparent, de subterfuges, d'espérances mises en tablettes, de promesses aussi facilement faites que violées, viendrait un moment où l'opinion publique, lassée, déroutée, troublée, ne sachant plus de quel côté s'orienter, accepterait une fin queiconque, la mauvaise aussi bien que la bonne, pourvu qu'on sût y mettre assez d'audace.

M. Laurier a jugé que ce moment était arrivé. Et sa presse se reprend à louer le règlement de 1896, après s'en être désintéressée pendant un temps; et M. Laurier, enfonçant le dernier clou dans notre cercueil, frappe assez fort pour que le Délégué Apostolique, débarquant sur notre plage, entende le coup; preuve de son audace et de sa détermination.

Selon l'énergique expression du *Courrier du Canada*, "c'est la dernière pelletée de terre jetee sur la fosse où gisent le droit et la justice."

En face de tout cela, n'avons-nous pas raison d'affirmer que la politique de M. Greenway est sans espérance pour nous?

L'an dernier, un vieil et saint évêque, plein d'expérience et de flair, s'exprimait ainsi:

"Vos ennemis pourront un instant s'arrêter sur la voie où ils sont engagés, mais ils ne feront jamais un pas en arrière."

Cette parole d'évêque est faite pour impressionner. Elle est conforme à l'histoire. Partout où les sectaires ont entrepris des campagnes analogues à celle qu'on poursuit contre nous, ils ont pu parfois déguiser leur marche, se recueillir un moment, prendre les dehors de la modération, mais ils n'ont jamais abandonné leurs desseins. Ils les ont au contraire réalisés, excepté quand une action persévérante, énergique, est venue leur barrer le passage. C'est notamment l'histoire des luttes catholiques en Belgique et en Allemagne.

Cette parole d'évêque peint notre situation et nous indique la voie.

Après une série de remarquables cabrioles, M. Laurier et son parti en sont revenus à leur première attitude, à savoir: opposition catégorique à la restauration de nos droits. Non seulement ils ne parlent plus de se servir des recours que fournit au pouvoir la constitution du pays pour rendre justice à la minorité, mais ils défendent ouverte-

Le Manitoba.

Mercredi, 25 Octobre 1899

ment le règlement de 1896. Ils vont même plus loin. Ils s'efforcent de réhabiliter M. Greenway. Cette réhabilitation, ils ne la tirent pas uniquement des actes de celui-ci, mais ils veulent aussi la tirer des actes de ses victimes. C'est ainsi qu'un correspondant du *Temps*, qui signe " Un Manitobain catholique" et que la feuille d'Ottawa nous présente comme un gros bonnet libéral de notre province, rejette sur le clergé du Manitoba une très large part de la responsabilité du conflit. Si M. Greenway a été traître à sa parole, c'est parce que le clergé a été infidèle à ses engagements. Telle est la thèse du correspondant. Nous reproduirons prochainement sa prose, pour sa punition et pour l'utilité de ceux qui voudront s'instruire.

Il nous semble qu'une telle situation demande de nous une attitude nette, résolue, franchement hostile au gouvernement Greenway.

∴

Nous ne sommes pas les seuls à nourrir les opinions que nous soutenons ici.

Parmi la députation, dans la presse et dans les rangs de l'electorat, nous comptons des frères d'armes qui voient et s'expriment comme nous. Les échos nous en arrivent chaque jour.

Un homme politique haut placé nous écrivait il y a trois semaines :

" Il est triste de voir des Canadiens-français *hésiter* dans leur condamnation de M. Greenway. Je n'ai pas besoin de vous dire que je désire de tout mon cœur sa défaite complète."

Ces paroles sont celles d'un homme qui compte à son avoir cinquante années de vie publique, d'expérience et de luttes, cinquante années de vie droite, patriotique et chrétienne.

A l'heure actuelle, notre cause est l'objet des plus énergiques revendications de la part des hommes publics les plus éminents dans la province de Québec.

Notre phalange, ralliée sur le terrain constitutionnel, se promet des victoires éclatantes contre les mauvaises lois dont nous souffrons

L'*Echo* qualifie d'entêtement nos convictions, et déclare néfaste notre politique. Or, il y a, ailleurs qu'ici, des entêtés comme nous qui, loin de trouver néfaste notre politique, nous encouragent, nous félicitent, nous signalent cette politique comme la seule digne et efficace. Avec nous et comme nous ils croient que la seule politique néfaste est celle des persécuteurs, des fourbes et des endormeurs.

Avec nous et comme nous, ils veulent " le renversement du gouvernement Greenway." Ils le veulent parce que ce gouvernement est l'initiateur et l'expression vivante, actuelle, unique, d'une politique de confiscation pratiquée au détriment de la justice et de la constitution. Ils le veulent parce que ce gouvernement Greenway est en pleine révolte contre un jugement rendu par les tribunaux d'appel, qui sont dans l'empire les autorités judiciaires les plus hautes; parce qu'il a forfait aux obligations fondamentales de tout gouvernement, aux obligations les plus élémentaires, celles de respecter la constitution et la liberté; parceque cet exemple, s'il n'est réprouvé, peut devenir dangereux pour toutes les provinces et tous les territoires canadiens; parce que sa victoire, au lieu de l'induire à nous rendre justice, le confirmerait au contraire dans sa pensée qu'il peut tout oser contre nous et nous faire accepter les plus funestes conséquences de ses lois iniques, sachant, par l'expérience, qu'il trouvera parmi nous pour l'aider des âmes peu résistantes, ou mêmes gagnées d'avance à ses idées, d'où la division, et parconséquent la faiblesse dans nos rangs; parce qu'enfin, ils sont opposés à la politique du *morituri te salutant*.

∴

Ce n'est pas que ces *entêtés* n'admettent des changements dans la situation depuis 1890.

Certes, tout n'est pas changé depuis cette époque. Les lois persécutricés sont restées en vigueur. La détermination du gouvernement Greenway de nous y soumettre est restée la même. La même est aussi restée notre obligation de réclamer contre l'injustice et contre la violation de la constitution. Loin de rien changer à ce fond des choses, l'Encyclique n'a fait qu'en proclamer plus clairement l'existence et la nécessité.

L'Encyclique nous a dit en même temps de tirer parti des satisfactions partielles qu'on pourrait nous offrir, ne seraient-elles que dans le fait.

Nous avons obéi à cette direction.

Sans déposer les armes, nous nous sommes mis au repos, nous contentant de protester quand l'on nous provoquait, d'éclairer la situation quand on la dénaturait. Nous avons cherché à tirer parti de la loi telle quelle !

Nos avons si bien obéi que nos adversaires, témoins de notre attitude réservée, ont cru possible de l'exploiter à notre détriment, en la présentant au public comme une preuve et de notre satisfaction et de la générosité du gouvernement Greenway.

Cette direction, de la part du souverain Pontife, était d'abord un acte de sensibilité à l'égard de la minorité, en considération de ses besoins, ne nous forçant pas à capituler, ni à nous ne chainer à la fortune politique de M. Greenway, mais nous autorisant à utiliser les bénéfices que la bonne volonté, le fait ou la loi pourraient mettre à notre portée, en attendant mieux.

C'était, en outre, sous une forme gracieuse, une invitation aux pouvoirs publics de retracer leur route et de la rendre plus droite.

Comment ne l'a-t-on pas compris ?

Ou si on l'a compris, pourquoi s'en moque-t-on ?

C'est cruellement se moquer en effet que de venir, après deux ans d'inaction, nous dire que la question est réglée par l'arrangement de 1896.

Qu'on ne se récrie pas à cause de ce mot *inaction*. Il est juste au point de vue légal. Il est presque rigoureusement juste même au point de vue des faits. Car, qu'est-ce en réalité, que ces minces faveurs auxquels on semble quelque part attacher un certain prix.

Ecoutons ce qu'en dit la *North West Review*, par la voix d'un correspondant :

"Tout cela m'est qu'une duperie, dont la minorité catholique de cette province a plutôt lieu de se trouver humiliée qu'encouragée."

Ne comprend-on pas toute la portée de cette parole dans un tel organe ? Ne voit-on pas la lumière qui se dégage de cette exclamation ? Ne sent-on pas toute la détresse de ce cri déchirant, d'une âme désillusionnée et bien renseignée?

Malheureusement il y a de profondément changé que l'unité qui existait parmi nous est rompue ; que beaucoup de fierté, beaucoup de bonne foi, beaucoup de volonté s'en sont allées; que l'on trouve maintenant un groupe de catholiques prêts à en passer par toutes les fourches caudines qu'il plait à nos ennemis de dresser en secret ou en plein vent, et même, hélas ! à se faire les complices de ces ouvriers de malheur, en chantant avec ceux-ci que tout est au mieux au Manitoba pour la minorité, en exaltant les grâces de M. Greenway.

Oh ! on saura faire opportunément des réserves ; car il faut user de tactique. Si l'on découvrait trop son jeu, les populations y verraient trop clair. On met donc des sourdines à la propagande. Mais à tout prendre, qu'elle est la politique préconisée, mise en œuvre ?

C'est d'infiltrer dans les cœurs une fausse sécurité, de nous assoupir; et de profiter de ce demi-sommeil pour nous jeter, garrotés de la tête aux pieds, sous le joug d'une loi préparée pour l'asservissement des jeunes générations au système des écoles neutres, répudiées par le bon sens, par le droit naturel, par la doctrine du Christ.

Pour mieux atteindre ce but, pour diminuer chez le contribuable la répugnance naturelle qu'il éprouve à l'endroit de ce système, on se fait tentateur, ou sème sur la route des reflets d'or, on exploite la gêne pécuniaire des parents.

Le colon n'est généralement pas un homme fortuné. Il aime cependant l'instruction. Mais soutenir des écoles sans les octrois législatifs est devenu fort onéreux. Les affidés du gouvernement en usent et en abusent pour l'amener, non plus à une simple sujétion de sa part à une loi qu'il réprouve, mais à une adhésion chaque jour plus formelle, qui puisse engager sa responsabilité future. M. Greenway est si généreux ! Il donne de l'argent ! On a du catéchisme, des prières, etc., etc. ! Que peut-on demander de mieux ?

Des prières, on en a, oui !

Mais quand ?

En dehors de l'heure des classes !

Les heures légales de la classe sont de neuf heures a. m. à trois heures et demie de l'après-midi.

Les élèves rentrent quelques minutes avant l'heure règlementaire; on dit la prière, et quand neuf heures sonnent ce pieux exercice est fini. La classe régulière, l'enseignement profane commencent alors. On évite, par cette petite stratégie, lamentable dans un milieu catholique, de tomber sous le coup du texte de la loi, laquelle demeure inflexible et dont la nature n'est aucunement changée par là.

On cherche vainement ici la bonne volonté de M. Greenway.

Du catéchisme, on en a, c'est encore vrai, mais après les heures règlementaires de la classe. Pendant ces heures, c'est l'école publique, laquelle doit être neutre. Toutes pratiques et tout enseignement religieux sont interdits. L'instituteur doit jurer qu'il s'est conformé à la loi, autrement son arrondissement scolaire perdrait son octroi législatif.

Où donc est la bonn volonté de M. Greenway dans tout cela ?

Ce serment, nous ne croyons pas avoir jamais dit qu'il était inacceptablee comme fait. Tout sermentest acceptable du moment qu'il est conforme à la vérité et qu'il n'est pas vain ou formellement dirigé contre le bien.

Nous avons dit qu'il était, dans les circonstances, odieux ; et nous croyons pouvoir le répéter.

L'*Echo* parle à ce sujet d'*acceptation* et d'*autorisation*; des autorités ecclésiastiques

Nous ne connaissons pas les faits affirmés par cette feuille. Mais, nous inspirant de ce que nous croyons connaitre de la doctrine de l'Eglise et des traditions de la hiérarchie, nous ne croyons pas que jamais celle-ci ait *accepté* ou *autorisé* ce serment dans le sens que l'*Echo* veut le faire entendre.

L'*Echo* veut insinuer que cette autorisation est une légitimation de la situation. Il n'en peut être ainsi. Les autorités religieuses ont dû faire ce qu'elles font ailleurs, aux Etats-Unis, en France et en plusieurs autres états européens. Etant données certaines circonstances, elles tolèrent, pour des raisons supérieures, *ad duritiam cordis*, des choses qui cependant leur font mal au cœur; quelque chose comme un *tolerari potest*. Mais ce *tolerari potest* n'enlève pas aux catholiques la liberté de qualifier comme il le mérite l'acte concerné, ou de réclamer, sur le terrain constitutionnel, contre la situation qu'il crée.

Voilà ce que nous comprenons de l'action des autorités religieuses. Il n'y a rien là qui puisse relever le prestige de M. Greenway ou de sa politique.

∴

Il est réjouissant d'entendre l'*Echo* nous dire que nous n'aimons pas qu'il nous rappelle l'Encyclique.

Le confrère peut citer l'Encyclique tout au long et le plus souvent qu'il pourra. Pour notre part nous en serons fort edifié, et ses lecteurs en tireraient un grand bénéfice. Ils auraient ainsi sous le pouce de quoi corriger les interprétations erronées qu'en donne leur journal.

Car, voilà ce qui ne nous va pas : c'est de voir l'organe libéral en prendre trop à son aise avec ce grave document; ce sont les applications fausses qu'il en fait, et par là même le peu de respect qu'il en montre.

Le public se rappelle que l'*Echo* jadis enseignait à ses lecteurs qu'il fallait lire l'Encyclique entre les lignes. Nonobstant ses grandes protestations d'aujourd'hui, il ne parait pas davantage se gêner.

Il veut établir que nous avons tort de suivre la ligne de conduite que nous tenons. Pour cela, il cite le passage de l'Encyclique où il est dit "qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles."

L'*Echo* trouve que ce texte fait merveilleusement son affaire. Il s'en frotte les mains d'aise et de forfanterie. Il y trouve une raison de s'accorder toute liberté. Mais, voyez comme il est bon prince; il s'appuie sur le même texte pour nous refuser à nous cette même liberté.

C'est d'ailleurs un trait caractéristique du libéralisme. Cette école entend qu'on lui concède toute liberté, et même toute licence: mais elle devient la plus autoritaire des écoles quand il s'agit des autres.

A ce propos, ce n'est pas tout ce qu'a dit le Pape dans cette Encyclique. Ce qu'il a dit surtout, c'est que nous avions le devoir de réclamer instamment jusqu'à ce qu'on ait mis "à couvert et en sûreté" les principes de l'éducation chrétienne.

Réclamer, cela voudrait-il dire simplement d'aller de temps en temps faire une visite à M. Greenway et lui demander, en catimini, de rétablir l'ordre du droit et de la justice ?

Manifestement, non.

Réclamer, c'est d'abord de ne pas abandonner nos revendications ou de ne pas les réduire à si peu qu'elles se confondent avec l'humiliation ou l'erreur.

C'est ensuite de les faire valoir en temps opportun contre les pouvoirs qui nous ont dépouillés. Or, quels sont ces moments opportuns ?

Sûrement le temps des élections en est un.

∴

Le sujet anglais a deux recours devant la constitution : le droit de pétition et le droit de vote.

Nous avons exercé le droit de pétition.

Nous devons aussi exercer notre franchise électorale et déposer notre bulletin de vote de façon que notre acte soit une réclamation. C'est dans l'esprit de nos institutions politiques. Le vote est le moyen par excellence, paisible et constitutionnel, de manifester notre volonté.

Or, quelle est la situation aujourd'hui ?

Le gouvernement qui vient demander au peuple de le maintenir au pouvoir est celui qui a fait tout le mal. Ses lois iniques, il les maintient. Il nous affirme qu'il les maintiendra à l'avenir. De lui comme de Sir Wilfrid Laurier nous vient, précisément à la veille des élections, la solennelle déclaration, déjà plusieurs fois faite antérieurement, que la question scolaire est réglée par la loi de 1897, basé sur l'arrangement Laurier-Greenway de 1896.

Ce règlement est une duperie. L'Encyclique le déclare défectueux, imparfait, insuffisant.

Pour nous, c'est la question de ce règlement qui est posée devant l'électorat.

Si nous votons pour le maintien du gouvernement Greenway, nous aurons voté pour le maintien de ce règlement défectueux. Que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, c'est l'interprétation qui sera donnée à notre verdict.

Pour preuve nous n'avons qu'à rappeler la signification qu'on a donnée aux élections de 1896. En dépit de nos protestations, on persiste à dire que le verdict est la condamnation de l'intervention fédérale dans la question scolaire. Le *Globe* le rappelait encore la semaine dernière. Il disait en commentant le vote de Québec : "Le vote de Québec s'est prononcé d'une manière écrasante contre la coercition."

Cela n'est pas vrai, mais cela se dit, et cela prend de la consistance au point que cette opinion menace de nous être fatale.

Il en serait de même d'un verdict qui ramènerait M. Greenway au pouvoir. On en tirerait la conséquence que la situation existante au moment de cette élection est approuvée par le peuple et qu'elle doit être maintenue.

***

Nous émettons l'avis que, pour les fins électorales, nous ne pouvons tenir compte des *tolérances* plus ou moins réelles ou déterminées qu'en pratique on peut nous octroyer, parcequ'elles ne reposent que sur le bon plaisir.

Le peuple n'est pas appelé à se prononcer sur le bon plaisir, qu'on pourrait aussi bien appeler le caprice, de monsieur celui-ci ou celui-là, mais sur l'œuvre législative des pouvoirs publics. Car il n'y a que cela de tangible. Le bon plaisir ne l'est point. C'est une chose vague, éphémère. Une saute de vent peut l'amener ou le ramener, le faire surgir ou le dissiper.

Or, quelle est l'œuvre législative qui nous intéresse le plus ?

C'est la loi de 1890, amendée en 1894 et en 1897, toujours en violation de la constitution, de la liberté de conscience et de la doctrine catholique.

Cette œuvre est celle du gouvernement Greenway; et quand nous la considérons nous restons saisi d'étonnement qu'on puisse oser nous demander d'indiquer les actes d'hostilité de ce gouvernement, anciens ou récents

Mais qu'est-ce donc que ces confiscations d'octrois aux écoles de Lorette sous les plus futiles prétextes ?

Mais qu'est-ce donc que cette imposition aux instituteurs des formules vexatoires que l'on connait, à peine de confiscation des octrois législatifs ?

Mais qu'est-ce donc que la perfidie dont le gouvernement a usé à l'égard des représentants de la minorité lorsqu'il s'est agi de préparer ces formules, perfidie que nous rappelions plus haut ?

Mais qu'est-ce donc que le caractère "aléatoire" des petites faveurs qu'on nous fait dans la pratique?

Mais qu'est-ce donc que l'ombre dont il faut envelopper la jouissance de ces petites faveurs "aléatoires ?"

Mais qu'est-ce donc que les dénonciations de la presse à M. Greenway et ses avertissements à la population catholique d'avoir à se garer de toute atteinte aux écoles soi-disant nationales ?

Mais qu'est-ce donc que cette permanence des lois, affirmée sans cesse et de la façon la plus discourtoise, avec menaces, par M. Greenway, fermant la porte aux plus petites espérances ?

Mais qu'est-ce donc que les déclarations de M. Laurier affirmant de nouveau que tout est terminé par le pseudo-règlement de 1896, déclarations faites à la joie des adeptes politiques de M. Laurier dans toutes les provinces, dans la nôtre en particulier, où M. Greenway doit en recevoir le bénéfice ?

Toute la politique de M. Greenway est un acte d'hostilité permanent, aussi récent qu'ancien.

Et qu'a-t-il besoin, en somme, de faire plus aujourd'hui que d'affirmer sa vieille politique et la stabilité de ses lois ?

Sa victime est gisante à ses pieds, presque sans force !

Qu'est-il besoin pour lui de la tourmenter davantage ?

Mais son apparente modération est de celle des félins. Aussi longtemps que nous serons sages, il aura l'air de ne plus s'occuper de nous ! Mais au premier mouvement de notre part, un coup de griffe nous rappellera aux réalités de la situation. Et quand il aura bien joué avec nous, qu'il nous aura tellement affaiblis qu'il ne pourra plus se donner le plaisir de la plus petite résistance de la part de sa proie, il nous donnera le coup de grâce, et nous mourrons. Nous mourrons obscurément, sans même avoir l'énergie peut-être de pousser l'un de ces cris de douleur et d'indignation qui vont au loin réveiller les sympathies et faire vibrer les cœurs généreux et vaillants. L'école neutre aura triomphé en notre province, en attendant de s'imposer partout ailleurs dans la confédération, poussant le peuple canadien dans les voies du paganisme où vont fatalement s'échouer toutes les nations qui commettent la faute de donner asile chez elles à cette institution néfaste, hostile à tout ordre chrétien.

***

On nous parle de concessions !

Il y a en effet, dans la pratique, quelque chose qu'on appelle des concessions ! Mais que sont-elles ? Se borneraient-elles à l'énumération qu'en fait l'*Echo ?*

Alors, examinons-les !

Un inspecteur d'écoles catholiques ?

Ecartons les équivoques. Il n'y a pas d'inspecteur des écoles catholiques. Il y a un inspecteur catholique des écoles publiques. C'est peut-être ce qu'a voulu dire l'*Echo*.

Un membre catholique du Bureau d'Education ?

Oui !

Mais ces deux officiers sont à leur poste, non comme catholiques, mais comme sujets anglais. Ils sont là pour surveiller ou diriger des écoles publiques, pour assurer le fonctionnement d'un système scolaire qui n'est pas celui que veulent des catholiques. Leur présence dans l'administration scolaire ne change pas plus la nature du système que la présence d'un instituteur catholique dans une école neutre ne change le caractère de cette école.

Des octrois aux écoles de nos paroisses ?

Ne jouons pas sur les mots. Il n'y a pas d'octrois aux écoles paroissiales. Il y a des octrois aux écoles publiques fonctionnant dans nos paroisses et fréquentées par des catholiques. Mais ces écoles reçoivent des octrois en leur qualité d'écoles publiques. Elles ne pourraient en recevoir si elles se proclamaient catholiques.

Des livres ?

Il y a quelques livres—livres de lecture seulement—français et catholiques, mais si peu, si peu !

On a refusé d'agréer l'un des livres de lecture de Montpetit parce qu'il était trop confessionnel.

On a refusé d'agréer des *Catholic Readers* d'Ontario parce que le mot *Catholic* était au frontispice du livre.

Mais enfin, passons !

Les aurons-nous longtemps, ces rares livres ?

Notez bien. Lorsqu'on a agréé ces livres on a eu le soin de nous avertir que cette faveur ne serait que temporaire. Cela durera peut-être deux ans, peut-être trois. Après cela il faudra leur substituer une nouvelle série d'où l'on aura éliminé à peu près tout ce qu'il y aura de confessionnel.

Les amendements de 1897 ?

Cela dépasse vraiment les bornes de ce qui est permis !

Nous citer comme une concession les amendements de 1897, c'est-à-dire, le règlement condamné de toute part, excepté par nos ennemis, qui ont été consultés de préférence à nous quand il s'est agi de le faire aboutir, c'est trop fort ! Cela donne bien la mesure du toupet de certaines gens, plus préoccupées de faire triompher leur parti que la cause catholique.

Et c'est tout, du moins d'après l'*Echo*.

Nous sommes étonné qu'il ne nous ait pas parlé de l'école normale. Suppléons à cette omission.

Il y a une école normale, soi-disant pour les catholiques. Mais la neutralité de son caractère éclate dans le fait que, des deux professeurs à qui elle est confiée, l'un est catholique et l'autre protestant. Elle est du reste assujettie aux règlements du Bureau d'Education d'où relèvent les écoles publipues.

Et maintenant, ces concessions—continuons à les appeler ainsi—s'appliquent-elles généralement ?

Si l'on en excepte Saint-Boniface, elles ne s'appliquent point dans les villes ou cités. Or, il y a, dans les cités et les villes, approximativement, la moitié de la population scolaire catholique. Il n'y a donc que la moitié de nos enfants, à peu près, qui peuvent bénéficier de ces faveurs "aléatoires," extra et ultra légales, suivant la juste expression du *Courrier du Canada*.

Et à quoi tiennent donc ces concessions ?

L'*Echo* le dit inconsciemment en parlant de l'incident de Lorette. Elles tiennent non plus seulement au bon plaisir de M. Greenway, mais à la malveillance du premier fanatique venu dans la province qui voudra provoquer des enquêtes.

Or, des fanatiques, il y en a dans tous les coins de la province; nous en sommes entourés. On comprend alors qu'il y ait des terreurs au fond des âmes.

***

Voilà un bien long *post-scriptum* à l'article de l'*Echo*. Il nous a paru nécessaire. La feuille libérale, tout en prétendant exposer exactement la situation, faisait beaucoup d'omissions, commettait beaucoup d'erreurs, *zigzaguait* considérablement. Il fallait suppléer à ces lacunes, corriger les erreurs, rectifier les lignes. Nous espérons l'avoir fait, sinon complètement, du moins en grande partie.

Quant aux personnalités dont l'*Echo* a émaillé son article, nos lecteurs nous approuveront de les négliger. La gravité de la situation, l'importance des questions qui s'imposent à notre attention, doivent relever nos esprits et nous porter à ne pas tenir compte de ces taquineries mesquines.

LE BAZAR

Il est terminé depuis samedi et a été réussi de tous points. Les recettes sont de $2100, indépendamment de nombreuses souscriptions. Aussi Mgr Langevin a-t-il félicité chaleureusement, à la cathédrale, le président du bazar, les dames patronesses et le public. Comme l'a dit Sa Grandeur, la construction d'une cathédrale est une oeuvre qui intéresse tout le diocèse et il est à espérer que la population entière prendra un vif intérêt à tout ce qui sera fait pour assurer le parachèvement de l'œuvre si bien commencée.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le T. R. M. Dugas se rétablit rapidement. Il assistait à la grand'messe dimanche dernier.

Sa Grandeur Mgr Langevin est partie pour Ottawa dimanche soir, en compagnie de Mgr Legal.

CORRESPONDANCE

M. le rédacteur du journal Le Manitoba,

Auriez-vous la bonté de me donner une petite place dans votre journal pour exprimer une idée qui depuis longtemps aurait du être mentionnée au public, car voilà l'ambition de personnes étrangères à notre langue et à notre religion qui commence à vouloir entamer notre ville de Saint-Boniface.

Dans le "Free Press Bulletin" du 13 octobre dernier un certain monsieur Jasper résidant au Norwood! demandait l'annexion de la ville de Saint-Boniface à la cité de Winnipeg, pour les raisons suivantes: Parce que nous n'avons pas de communication gratuite entre les deux places, parceque nous n'avons pas de pouvoir d'eau ni de brigades de feu, et surtout parceque nous n'avons pas d'écoles publiques.

Il y a là dessus beaucoup à dire, et les citoyens de Saint-Boniface feraient bien de modérer l'ardeur des fanatiques qui désirent s'emparer de tout en allant un peu trop vite.

Ce monsieur: dit "Pourquoi les deux conseils ne se réuniraient-ils pas immédiatement pour présenter à la prochaine session de la législa ure une demande d'annexion des deux villes."

Parlons sérieusement. Que pensez-vous de l'idée de couper la tête de la nation canadienne-française, qui est Saint-Boniface et de la laisser tomber entre les mains de gens qui après l'annexion, se sentant les plus forts, feront de nous ce qu'ils voudront, remplaceront l'académie Provencher et le couvent des SS. de Jesu -Marie par les écoles publiques! et nous donneront des instituteurs et institutrices ne connaissant ni notre langue ni notre religion.

Les déliberations du conseil qui aujourd'hui se font dans notre langue maternelle, se feront en anglais.

Pourquoi ne pas plutôt travailler, sérieusement et courageusement au progrès de notre ville afin qu'elle reste canadienne-française!

Pourquoi, messieurs les conseiller, auriez-vous peur de faire un peu plus de dépenses pour relever la ville?

Les taxes sont-elles déjà trop élevées? Je ne le crois pas—Il vaut mieux payer un peu plus de taxes et posséder des propriétés de plus de valeur.

Une partie de la population demande un pont libre, l'entrée à Saint-Boniface d'un chemin de fer, des égouts, de l'éclairage; c'est à vous, messieurs les conseillers, à vous occuper de ces choses; les contribuables vous ont élus pour deux ans pour discuter toutes ces choses et voir aux intérêts de la ville; si parmi vous il y a trop grande diversité d'idées, appelez-en au peuple, faites des assemblées publiques afin d'aviser aux meilleurs moyens de nous faire marcher de l'avant.

Ne retardez pas trop, n'attendez pas que nous soyons déjà engloutis par l'élément étranger pour prendre l'initiative de ces choses.

Cette correspondance du 13 octobre vous montre le sentiment de nos ennemis; ils nous ont déjà arraché une partie de la ville, ils veulent maintenant tout avoir—

C'est ce qu'il faut prévenir; que tous les citoyens et le conseil travaillent d'accord pour conserver et faire prospérer notre centre canadien-français, et que des mesures immédiates soient prises pour le commencement de travaux sérieux et effectifs au printemps de 1900.

M. le rédacteur, j'aurais plus à dire mais je ne veux pas vous demander trop d'espace; mon seul but aujourd'hui est de crier à mes compatriotes:

"Gare à l'envahissement de notre territoire"

Pour avoir de l'influence, il nous faut une ville française, autrement nous seront perdus dans la masse.

JEAN

LE "PIONNIER"

Le "Pionnier" vien d'atteindre son 34ème anniversaire Nos cordiales et sincères félicitations.

DECES

Son Honneur la juge et madame Prud'homme viennent de perdre leur plus jeune enfant, Paul - Adélard - Joseph, décédé jeudi, à l'âge de deux mois.

La sépulture a eu lieu samedi après-midi. Un nombreux cortège a suivi le cercueil. M. l'abbé Trudel procédait à la cérémonie religieuse. Petits porteurs: J. Béliveau, J. Bertrand, A Kéroack et L. Bétournay.

Nous présentons a Son Honneur et à sa famille, affligés de plusieurs deuils récents, l'expression sincère de nos sympathies.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Faute d'espace, remises à huit jours plusieurs publications importantes.

—M. Monette, de Sainte-Agathe, a fait cadeau d'un magnifique pélican au collège de Saint-Boniface.

—La montre en or donnée et raflée par Madame Juge Dubuc au profit du bazar de la cathédrale a été gagnée par M. Louis Verhoeven.

La grande quantité des annonces nous oblige à commencer aujourd'hui en 1ère page nos articles de rédaction. Cet emcombrement démontre que notre journal est reconnu comme un excellent medium de publicité.

ORDINATIONS

Dimanche dernier, à la cathédrale, Mgr l'archevêque a élevé à la prêtrise les RR. MM. Rousseau et Lalonde. La cérémonie a été imposante; il y avait foule; des sièges avait été disposés près du sanctuaire pour les parents,

Sa Grandeur a fait un admirable sermon sur les devoirs de la charge sacerdotale et a appelé sur les nouveaux prêtres les prières des fidèles.

Dans l'après-midi, MM. les abbés Rousseau et Lalonde recevaient, chez le père du premier, un grand nombre de personnes, lesquelles sollicitèrent toutes la faveur d'être bénies. A cinq heures on servait un somptueux diner; prirent place à la table: la famille et les parents de M. l'abbé Rousseau, plusieurs de ses confrères de classes, et des ami.s M. l'abbé Gravel présidait, ayant à sa droite le R M. Rousseau et à sa gauche le R. M. Lalonde. Au dessert, il y eut discours. Toute cette réunion a été empreinte de la plus exquise urbanité.

Le R. M. Rousseau a célébré sa première messe lundi matin, à la chapelle de la maison vicariale des SS. de la Charité. Sa famille reçut la communion de sa main. La partie musicale a été fort belle. Durant ce temps, le R. M. Lalonde offrait le Saint-Sacrifice à l'Hêpital.

Il y a eu réception de riches cadeaux; citons entre autres choses une bourse offerte à M. Rousseau par un certain nombre de personnes de la ville.

M. l'abbé Rousseau est âgé de 24 ans; il est le fils aîné de M. L. A. E. Rousseau, de cette ville; c'est un ancien élève du collège de Saint-Boniface, gradué à l'Université de Manitoba. M. l'abbé Lalonde vient de Saint-Hermas, P. Q.; il a fait ses études à l'Ecole Normale de Montréal.

Nous présentous nos respectueuses félicitations aux nouveau prêtres et à leurs familles.

M. David Houle, de cette ville, reçoit en ce moment la visite d'un de ses frères de la province de Québec. Le visiteur se déclare enchanté du Manitoba.

Deux écoles du jour pour les sauvages sont vacantes sur les bords du Lac Manitoba, l'une à la Baie de Sable "Sandy Bay Reserve" l'autre à la "Crique du chien," "Dog Creek Reserve."

Il faudrait un jeune homme sachant bien l'anglais, dans chaque école, ou deux jeunes filles, dont l'une pût enseigner, et l'autre prendre soin de la maison.

Le salaire est de $30 piastres par mois pendant dix mois, payées par le Gouvernement d'Ottawa.

Il y a une bonne maison d'école à chaque endroit. La mission d'où ces postes sont visités par le R. P. Comeau, O. M. I., est celle de St. Laurent, Lac Manitoba.

La chose presse, les maîtres, actuels, dont l'un est marié et l'autre veuf, vont quitter sous peu, et les écoles doivent continuer durant l'hiver.

Si l'applicant ou l'applicante pouvaient apprendre le sauvage (sauteux) ce serait beaucoup mieux. Il n'y a pas le moindre danger à habiter au milieu de nos sauteux si bons et si doux. Une femme y est moins exposée que dans nos grandes villes. Ce serait une disgrâce pour les catholiques si nous ne pouvions trouv r ni maitre, ni maîtresse d'ici au mois de novembre! Il nous faut des gens religieux et constants.

Que les appliquants ou candidates veuillent bien s'adresser à l'archevêché de St. Boniface.

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

PAROLES DU CŒUR

Un cultivateur de la Nouvelle-Ecosse raconte comment il a regagné la santé

Il souffrit des années durant de maladies des Rognons, Maux de Tête et Rhumatisme. Bien qu'avancé en âge, il a trouvé un remède.

De l'"Entreprise," Bridgewater, N.-E.,

Salomon Meldrum écr., d'Upper Branch, comté de Lunenburg, N.-E., est un descendant d'Ecossais et est bien connu par tout le comté. C'est un agriculteur de renom et il prend une part active aux affaires locales de la dénomination Baptiste. Parlant des Pilules Roses du Dr William,s il dit: "Je les considèrent comme la révélation la plus merveilleuse et la plus bienfaisante dans le royaume de la médecine. Avant de prendre ces pilules il y a quelque deux ans, je souffris des années durant de maux de rognons et de rhumatisme. Il m'arrivait très souvent d'être mal, que je ne pouvais faire autre chose que d'endurer mes douleurs et prier pour ma délivrance physique. Mon âge avancé, j'ai près de 70 ans, rendait les chances de guérison presqu'impossibles, considéré au point de vue humain, dans un cas d'aussi longue durée. Mais grâce à Dieu et aux Pilules Roses du Dr Williams, je suis ici aujourd'hui en excellente santé, n'ayant que très rarement des sensations me rapellant mes souffrances passées. Il y a environ deux ans, je lus quelque chose des guérisons merveilleuses dues à l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams. Je crus que si ces témoignages étaient véridiques, il était possible pour moi d'obtenir du soulagement. J'achetai d'abord six boîtes les prenant strictement suivant les directions, avec l'aide de Dieu elles me firent beaucoup de bien. Mais mon mal était chronique, profondément enraciné et j'étais vieux. La guérison n'était pas complète et j'en employai douze boites de plus avec la plus grande foi dans les résultats. Je n'avais pris que six boites du second lot quand je me sentis exempt de ma maladies de rognons, rhumatisme et autres maux corporels, excepté l'impuissance inhérente aux personnes de mon âge, et même dans une certaine mesure je fus soulagé sous ce rapport. Je dois ajouter que depuis longtemps avant d'employer les pilules, et quand je commençai à les prendre, j'étais en proie aux plus violents maux de tête, et la sensation d'un mal de mer extrêmement douloureux n'était pas ce qu'il y avait de moins désagréable. Ces attaques se renouvelaient une ou deux fois la semaine. Après avoir pris les pilules, les attaques devinrent moins fréquentes et moins douloureuses et finalement cessèrent presque complètement. Mon fils qui demeure à quelque distance de chez moi prit les six boîtes qui restaient et me dit qu'elles lui avaient fait beaucoup de bien. Et maintenant, il paraît beaucoup plus frais et plus disposé depuis qu'il les a prises. Croyant, comme je le crois qu'un pouvoir tout puissant suggère aux mortels toutes les pensées et inventions sages et généreuses appelées à améliorer notre race' à soulager et guérir nos souffrances, je répète que je remercie le Seigneur et les Pilules Roses du Dr Williams pour la prolongation de ma vie et mon état de bonne santé actuelle."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en allant à la source du mal. Elles renouvellent et reconstituent le sang et et renforcent les nerfs, enlevant ainsi la maladie du système. Evitez les imitations en insistant pour que chaque boite que vous achetez soit entourée d'une enveloppe portant la marqua de commerce complète "Dr Williams Pink Pills for Pale People" Si votre pharmacien ne les tient pas elle seront envoyées franco à 50 cent la boîtes ou six boîtes pour $2.50 en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

—Le feu de prairie a fait des dommages considérables en cette paroisse. Des centaines de tonnes de foin ont été consumées. Parmi les victimes se trouvent entr'autres M. Delisle, John Morrisson, et Gagnon, S. Zastre et M. J. Précourt. Ce dernier a aussi perdu son moulin a battre il y a quelques jours. Il battait chez M. Ross, à Starbnck lorsque le feu a pris au grain. Malgré les efforts faits pour sauver le moulin, celui-ci a passé par les flammes.

—La nouvelle maison d'école au Petit Canada sera bientôt terminée. C'est une très jolie construction.

—Beaucoup de bons terrains ont été vendus cette année au sud de l'Assiniboine. Il en reste encore.

—Le nouveau village d'Elie s'agrandit rapidement et prend de l'importance.

FANNYSTELLE

—NAISSANCE — Madame Philippe Painchaud, une fille.

—Madame Arthur Lavigne, une fille et un garçon.

—Madame Paul Côté, une fille.

—La semaine dernière M. Henry Boisvert conduisait à l'autel Mademoiselle Marie Louise Picher, fille du capitaine Joseph Picher. Plusieurs amis assistaient à la bénédiction nuptiale. La mariée était très élégante dans un joli costume de voyage Après la messe le déjeuner fut servi chez le capitaine Picher. Le bonheur et la gaieté se lisaient sur toutes les figures. Nous présentons à l'heureux couple nos vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité.

SAINT-ALPHONSE

—Mercredi dernier, 11 octobre, les Révérendes Sœurs Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies de Notre Sauveur, qui ont un couvent à N. D. de Lourdes et à Saint-Léon, arrivaient dans notre paroisse pour une définitive fondation: elle tiendront l'école au village. Plusieurs voitures étaient allées les attendre à la station de Mariapolis. Le temps était un peu frais mais beau. A 5 heures, une joyeuse volée de cloche portait au loin l'heureuse nouvelle de leur venue. L'Hôte divin du tabernacle reçut leur première visite. A l'église, le Révérend Père Dom Augustin prêtre de Saint-Alphonse, souhaita la bienvenue aux Révérendes sœurs au nom de la paroisse représentée là par un certain nombre de personnes. Les paroles expressives dont il se servit dénotaient toute l'importance qu'il attachait et que nous devions attacher à l'installation de religieuses dans la région.

On chanta ensuite le "Te Deum" en action de grâces, le "Sub Tuum" et une antienne en l'honneur de Saint-Alphonse de Liguori.

A la sortie de l'Eglise, il y eut échange de gracieuses et cordiales salutations entre les Révérendes Sœurs et les habitants venus pour les recevoir: tous étaients contents.

La venue des Sœurs ici est un événement important d'où datera, nous en sommes sûrs, un progrès intellectuel et moral plus marqué dans la paroisse. Nous désirions ce bienfait; nos voeux sont exaucés; grâces soient rendues à Dieu et après lui à notre Archevêque vénéré. Nous disons avec le Rev. Père Augustin: "Appuyées sur Dieu tout-puissant, prospérez, mes Sœurs; votre mission est identique à celle du prêtre: "speciosi pedes evangelizatum pacem, evangelizatum bona." Les anges qui gardent la region se réjouissent avec nous en ce moment parceque comme nous et de même que nous ils saven ttout leprofit que nous retirerons de votre présence dans cette paroisse." UN TÉMOIN.

SAINT-LÉON

Mardi, M. Joseph Pantel de N. D. de Lourdes, conduisait au pied de l'autel Mlle M. Monchalain de St-Léon pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

Les parents et de nombreux amis assistaient à la cérémonie qui eu lieu à 9½ h.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 24 Oct. 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 17	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 16
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

The Canadian Northern Ry. Co.

Prendra effet le 18 juin, 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—Mar, merc, jeu et samedi		7 15	
Lun, mer, mar, ven			19 00
P. la Prairie—Mar, jeu, mer et samedi		9 15	
Lun, mar, mer, ven			16 30
Gladstone—Mar et jeu		11 00	
Mer et samedi		11 30	
Lun et mer	14 55		
Mar et ven	14 30		
Dauphin—Mar et jeudi, pour le sud			15 00
Mer et sam, pour le sud			17 20
Jeudi, à Cowan		15 30	
Sam, "		18 30	
Mar et jeu, à W'pegosis		16 00	
Mar et ven	8 30		
Lun et mer	10 45		
Ven, pour Cowan			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi	2 30		
Lundi	6 00		
W'pegosis Mar et jeu			18 15
Mercredi	7 00		
Vendredi	5 00		

D. B. HANNA, Surintendant.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien) 1.00 p.m.
Arrivée (quotidien) 1.50 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche) 4.45 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche) 10.45 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.55 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi 3.55 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul.
H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No. 45

"... Vous faites allusion aux bavardages de Mademoiselle Rocaresco," dit-elle sur un ton enjoué et dédaigneux. Et sans donner le temps à son interlocuteur de répondre; elle lui raconta l'histoire de Zoé, dont le départ précipité de Paris était un aveu de culpabilité.

"Assurément, observa le général; ce départ transforme en certitude les soupçons que le récit de Mademaiselle de Phébade avait fait naitre dans l'esprit de tous."

La comtesse ne pouvait s'occuper plus longtemps de Zoé dans un entretien qui ne l'avait pas pour objet. Elle revint à Gardella.

"Il serait injuste de rendre Gardella responsable des cancans de cette méchante personne.

—Mais, objecta le prince, ces cancans ont été confirmés par M. de Noirmont, dont les paroles ne sauraient être mises en doute, ce me semble.

—Georges et Gardella sont frère et soeur. Leur amitié justifie toutes les démonstrations."

M. de Saugru hocha la tête,

"Ce n'est pas ce que mon fils et moi nous avons cru pouvoir conclure les déclarations de M. Georges."

La comtesse dit vivement

"Vous avez donné à ses paroles une fausse interprétation et la preuve c'est que, lorsqu'il les a prononcées, il était en quelque sorte le fiancé de Mademoiselle Rocaresco dont bien entendu, on ignorait le passé; on n'en avait pas le moindre soupçon.

—Je crois, comtesse, que vous ne vous rendez pas compte de la situation. Il y a plus entre Gardella et votre fils que les démonstrations d'une amitié fraternelle. Je m'y connais quelque peu. J'ai vu d'assez près les deux jeunes gens..."

La comtesse tressaillit et son visage prit une expression irritée.

"Gardella vous a fait sans doute, des confidences?"

Il eut peur d'ajouter par un aveu imprudent aux difficultés, déjà si nombreuses, de la position de la jeune fille et, éludant la question, il dit adroitement.

"Gardelle n'avait pas besoin de me faire des confidences. Mon fils et moi nous nous en tenons aux suppositions que nous a suggérées la réplique si loyale du comte.

—Ces suppositions, permettez-moi de vous l'affirmer, sont de tous points erronées. Mon fils ne pense pas à Gardella elle-même vous l'affirmera.

Le général ne savait plus que penser. Il dit:

"Vous vous en défendez, madame, comme d'une chose regrettable."

Elle ne put réprimer un geste affirmatif.

"J'ai d'autres projets pour mon fils.

—Il se peut que votre fils ait aussi ses projets et que ses projets soient opposés aux vôtres.

Elle hésita, réfléchit, et prenant un parti:

Puisque vous l'avez deviné, je vous avourai, général, qu'en effet, mon fils est moins sensé que je ne voudrais qu'il le fut. Sans doute, elle ne lui déplait pas, je crois même qu'il a du penchant pour elle et je jurerai point qu'il ne songe pas..."

Elle s'arêta effrayée de l'aveu qui allait lui échapper et se reprenant:

"Il n'ira pas, dit-elle, je le sais, contre ma volonté. Néanmoins Gardella est un danger... C'est pourquoi je serais très contente de la marier à M. Gontran.

—En fin de compte insinua le général, pourquoi votre fils ne l'éponserait-il pas? A l'attachement né de l'habitude, même si la passion actuelle du jeune homme n'est qu'une caprice, succédera l'attachement dicté par le devoir. Il est beaucoup d'unions heureuses dont le bonheur n'a point d'autres bases.

—Ce mariage est impossible! Il contrarie mes projets et est contraire aux intérêts de mon fils.

—Ceci est une raison, comtesse, et c'est à la prévoyance de la mère qu'il appartient, en pareille cas, d'être juge."

Elle saisit la perche que lui tendait le prince.

"La dimunition croissante de mes revenus m'oblige à des calculs incessants. Je suis forcée...

...Vous êtes dans votre droit. Je vous dois mieux que mon approbation. Je vous dois mon concours effectif. Je veux contribuer pour ma part à la tâche que vous avez entreprise à l'égard de la fille de mon ami Raynal. Je serai fier de vous aider à parachever votre oeuvre généreuse,"

Madame de Noirmont ne savait que penser de ces paroles. Elle essayait d'entrevoir où le général voulait en venir, et craignit de le deviner. Aussi, allant au devant de tout concours financier, elle déclara pour le décourager que ses prétentions étaient forcément très grandes. Elle pensait que la générosité du général reculerait. Mais il lui dit sans se troubler ce qu'il avait dit à Gardella au sujet de la dette contractée par lui sur le champ de bataille envers Raynal et conclut:

"Je suis riche, mon ami est pauvre et je n'ai qu'un fils. Au lieu de faire de Gardella sa compagne, comme je l'eusse souhaité, je la traiterai comme sa soeur. J'aurai deux parts de ma fortune..."

Cette proposition que la comtesse n'avait pas osé prévoir la surprit sans la séduire. Même dotée, Gardella ne réalisait point encore ses ambitions. Elle redoutait avant tout la mésalliance qui résulterait pour sa maison du mariage de Georges et de la jeune fille

Seulement, elle hésitait à l'avouer au prince de Forbach. Elle craignait, en même temps, par quelque mordante répartie du fier soldat, de s'attirer sa mésestime. Dans son embarras elle eut, tout simplement, recours à un échappatoire.

"J'ai disposé de Georges...... J'ai pris des engagements pour lui."

M. de Forbach devint sévère.

"Si votre fils ne ratifie pas cet engagement, madame, il sera dans son droit et ce ne seront pas les gens de cœur qui lui donneront tort."

Elle se fit hautaine.

"J'espère bien ne pas avoir l'occasion d'en appeler à l'opinion du public. Mon fils, devenu plus sensé, m'obéira en me donnant raison. Ce qui ôte d'avance tout commentaire sur ma façon d'agir."

Le Général prit son chapeau.

"Je ne retire rien de l'offre que je vous ai faite, je possède 1,500,000 francs. Je men réserve le tiers, plus ma pension et je partage le million entre Gontran et Gardella...

"C'est magnifique! dit-elle, mais vraiment je serait ou regret, Gardella dût-elle épouser Georges et mes revenus fussent-ils moindres encore, de vous dépouiller de la sorte. Tout serait au contraire, pour le mieux, général, si Gardella comblait les veux de M Gontran en l'épousant."

Elle tâcha d'être persuasive.

"Venez à mon château avec votre fils et les choses s'arrangeront. Je connais la jeunesse."

Elle lui tendit la main.

"Me le promettez-vous?

—Puisque votre invitation s'adresse à mon fils autant qu'à moi, je le consulterai."

Elle dit gentiment:

"Ah! je vois que vous êtes un père faible!"

Il ne sourit pas.

"Non, Madame, j'ai su faire de mon fils un homme d'honneur... lui et moi nous vous le prouverons."

Au moment où il allait franchir le seuil de la porte du salon, il fit quelques pas en arrière.

"Avant de me retirer, ne verrai-je point un instant Gardella?

—Si vous le désirez je la ferai venir."

Elle ne mettait pas d'empressement. Le général n'en insista pas moins.

"Je vous en saurai gré."

Il tenait à avertir la jeune fille d'une manière ou d'une autre, ne fut-ce que par un signe, de ce qui s'était passé pour qu'elle ne se trahit pas imprudemment.

La comtesse sonna et donna l'ordre au domestique d'aller chercher Gardella. Celle-ci, aux aguets, vint toute de suite.

"Nous ne nous reverrons peut-être pas de quelque temps, lui dit le général, et j'ai voulu vous faire mes adieux encore une fois."

Il avait d'abord parlé devant la comtesse Comme il se retirait, il entraina Gardella sur le palier et murmura entre ses dents:

"La comtesse ignore l'entretien que nous avons eu à Vincennes, n'en parlez pas, vous êtes sensée ne rien savoir."

Elle passa la main du général.

"Comptez sur ma discrétion... et sur ma reconnaissance."

Les lèvres du soldat se contractèrent dans un sourire triste.

Il reprit à haute voix:

"Surtout, écrivez-moi souvent."

Gardella ouvrait la bouche pour lui répondre affirmativement, lorsque Madame de Noirmont intervint.

"Elle ne vous écrira qu'une seule fois pour vous prier de venir nous rejoindre, je veux vous forcer à venir, mais ensuite, plus tard, quand vous serez de retour à Paris, elle vous écrira souvent, tous les jours, si vous l'exigez alors pour vous remercier d'être venu."

Le général resta froid, malgré tant d'amabilité.

"Vous êtes trop bonne, Madame."

Avant de partir, il attira à lui la jeune fille et la baisant au front:

"N'oubliez pas surtout, ma chère enfant, quoi qu'il arrive, que je remplace votre père et que vous n'avez pas d'ami plus dévoué que moi."

Emporté par un élan du coeur elle porta à sa bouche la main que sa main pressait et elle y posa ses lèvres fraiches.

"Merci," murmura-t-elle.

Une larme perla au bord des paupières du prince pendant qu'il retirait brusquement sa main, et, pour cacher son émotion, il s'éloigna sans se retourner.

La comtesse conserva vis-à-vis de Gardella la même attitude irritée et silencieuse qu'auparavant. Elle ne lui parla, pas plus qu'à Georges, si ce n'est pour leur recommander de ne pas se mettre en retard.

"Ne comptez pas, leur dit-elle sèchement, sur la soirée, pour faire vos malles et pour terminer vos préparatifs de voyage. J'ai accepté à dîner chez les Apollini."

Gardella acquiesça d'un signe de tête; Georges, par contre, jeta une exclamation de contrariété et déclara qu'il n'irait pas dîner en ville la veille d'un départ. Elle eut un mouvement d'insouciance:

A Suivre